



Ce site est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage avec le fonds européen de développement régional

pour continuer à soutenir ARESO, le bulletin d'adhésion est téléchargeable en cliquant sur ce lien

Dernières nouvelles d'ARESO

Comme vous avez pu le lire dans le rapport de l'Assemblée Générale d'ARESO (2 avril dernier, disponible [ici](#)), notre association se dote de groupes de travail et d'action. Pour vous inscrire à l'un (ou plusieurs) d'entre eux, remplissez le tableau en ligne : https://framacalc.org/areso_activites_2016

Les nouvelles de la Maison de l'Économie Sociale et Solidaire (MESS) de Ramonville, qui accueille nos locaux, ne sont pas reluisantes. Le Maire veut vider les lieux pour les vendre vides au Sicoval (communauté de communes), en promettant un relogement temporaire aux associations avec lesquels la mairie a une convention (pas ARESO, donc, puisqu'aucune réponse ne lui a été faite depuis janvier). Le collectif La Maison, qui regroupe les structures (Caracole, Mitsa, 2bouts, Roule ma frite, ARESO, ...) ayant un projet commun pour la MESS qu'elles ne veulent pas voir mourir, ont reporté la journée de présentation publique de leurs actions début juin (date à définir le 11 mai), la date initialement prévue (17 avril) ayant été trop humide...

En attendant, si vous êtes de passage près de Ramonville ce mercredi 11 mai midi, venez partager un repas avec nous (apportez des victuailles) histoire de vous faire une idée de ce lieu (73 chemin de Mange pommes) et de nos projets.

Bonne lecture de cette lettre

Prochains Rendez-Vous

- **Dimanche 15 et lundi 16 Mai** : Biocybèle, foire Bio à Graulhet (Tarn)

Être paysan demain est le thème retenu cette année par le comité d'organisation de Biocybèle. Avec nos ami-es de 2bouts Friture et Recyclobat, nous tâcherons de faire un rappel de cette problématique sur notre grand stand, que les lecteurs et lectrices de cette lettre viendront visiter, nous en sommes persuadés ! (10h-20h dimanche, 10h-19h lundi)



Demandez le programme : http://nptam.org/wp-content/uploads/2014/08/bat_biocybele.pdf

Des nouvelles, des rencontres

Hab-Fab débarque en Midi Pyrénées (ressources pour l'habitat participatif en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées)

Depuis le 15 avril est en place notre bureau à Toulouse. Dirigé par Manas Melliwa, il prendra en charge les projets sur le territoire de l'ancienne région Midi Pyrénées et animera des réunions d'information et ateliers de formation pour particuliers.

L'habitat participatif vous intéresse et vous êtes proche de Toulouse ? Rencontrons nous, rencontrez-vous !

Derniers échanges sur le web



Restons mobilisés pour l'écoconstruction !

Programmation culturelle

AU CCHA (AERA / CCHA / Faire ville, 5 rue St Pantaléon, Toulouse)

Mardi 10 mai 2016 à 18h30 : Germain SARHY, Fondateur d'Emmaüs Lescar à Pau

Le Village Emmaüs ouvre en 1982. Son objectif est de donner vie à une communauté de 20 à 25 personnes, il se construit sur des bases simples mais stables.

Trois décennies plus tard, le pari est supplanté. Emmaüs Lescar-Pau est « une ville à l'écart de la ville ». Il s'est imposé dans le paysage régional et au-delà, qu'il soit social, politique, économique, agricole, culturel. Son message permet la convergence d'hommes et de femmes dans une même direction. Fidèle aux préceptes de l'abbé Pierre : accueil, travail et service, il a ajouté une autre valeur fondamentale : l'alternative.

Notons qu'Emmaüs Toulouse est intéressé à travailler avec nous à l'élaboration d'un village dans l'esprit de Lescar-Pau. À suivre donc...



Sur le net

Madame la ministre Ségolène Royal s'engage !

La Conférence environnementale 2016 s'est tenue les 25 et 26 avril. Les thèmes en furent : l'application de l'agenda des solutions pour la croissance verte, l'implication des citoyens, territoires et Etat dans la transition écologique, la préservation des milieux afin d'améliorer le cadre de vie et la santé de tous.

Extrait du dossier de presse de clôture

Les prochaines formations de 2bouts-Friture

La plomberie en pratique Samedi 14 mai 2016 (PRATIque)
Construction bottes de paille sur ossature bois 16 au 20 mai 2016 (PRATIque)
La construction terre-paille Jeudi 19 mai 2016 (INITIation)
Formation RFCP - Propaille 23 au 27 mai 2016 PRO
Charpente à poinçon suspendu sur ossature bois/paille 30 mai au 3 juin PRATIque)

Tout savoir : <http://www.friture.net/spip.php?article3945>

Bois & Compagnie invite à l'inauguration de leur "Habitat Démontable" le 2 juin 2016 à 18h à Emmaüs – 600 chemin les Agries à Labarthe-sur-Lèze (31)

Bois & Cie propose de lier insertion par le logement et insertion par l'emploi en proposant une solution innovante pour répondre aux besoins de logement et d'accueil d'urgence à Toulouse. Il s'agit d'habitats démontables et modulables en bois de réemploi réalisés dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI). Bois & Cie travaille sur ce projet depuis plusieurs années. Afin de valider la pertinence économique et le processus de production, Bois & Cie mène un programme expérimental autour de la construction de 3 habitats démontables.

Confirmer sa venue ici : communication@bois-et-cie.asso.fr



Visites de sites GRATUITES proposées par l'Espace Info Energie du CAUE du Tarn

- Vendredi 27 mai à 15h aux Salvages, commune de BURLATS : maison alliant construction bois et briques

- Samedi 28 mai à 10h à TEULAT : maison en paille bioclimatique autoconstruite

Vous trouverez toutes les infos utiles sur le programme sur le site Internet :

<http://www.caue-mp.fr/81-tarn-actus/les-visites-de-lespace-info-energie-du-tarn/itemid-164-dp1.html>

Attention, nombre de places limité, inscription obligatoire.

B. Dans le secteur du bâtiment, nous allons publier les textes d'application pour la transition énergétique

Je souhaite vous faire part ici des mesures qui vont donc entrer en vigueur dans les prochains mois. Cela constitue une véritable dynamique. J'ai entendu les attentes des filières du bâtiment, des associations. Malgré les résistances, le travail considérable de préparation des textes est en voie de finalisation. C'est ainsi que changent les comportements et que se créent les emplois de la croissance verte.

Douze décrets [Ndlr : vous ne voyez que 11 alineas car le 6 porte sur 2 décrets] sont en voie de publication :

1. Le décret sur les compteurs individuels passera en section du conseil d'Etat début mai. Il pourra être publié en mai
2. Le décret sur les travaux embarqués qui prévoit de procéder automatiquement à des travaux d'isolation en cas de travaux importants (façade, toiture, extension) sera publié sous quinze jours.
3. Le décret sur le bonus de constructibilité pour les bâtiments à énergie positive et haute performance environnementale : les échanges avec le conseil d'Etat ont conduit à préciser les définitions de ces bâtiments exemplaires. Je présenterai en juin avec la ministre du logement le cadre réglementaire des bâtiments à énergie positive et à haute performance environnementale, qui sera pris par arrêté pour préciser la portée du décret d'ici fin juin.
4. Le décret sur la rénovation des bâtiments tertiaires : est à l'examen du Conseil d'Etat, sera publié en juin.
5. Le décret sur l'obligation de pré-câblage pour véhicules électriques et de locaux vélos : est au conseil d'Etat depuis plusieurs semaines. J'ai entendu la demande de renforcement des aménagements pour les vélos et je le prendrai en compte.
6. Les 2 décrets sur le fonds de garantie de la rénovation énergétique. C'est une mesure très importante pour permettre à tous l'accès au logement. (Nous portons ce dossier avec Emmanuelle Cosse).
- J'ai signé le décret simple et un décret est au conseil d'Etat depuis le 1er avril. Dans le respect des différents partenaires, notamment des associations qui soutiennent ces dispositions en faveur de la lutte contre la précarité, j'ai saisi le conseil supérieur de la construction en parallèle.
7. Le décret qui facilite l'isolation par l'extérieur : au conseil d'Etat depuis le 1er avril, sera publié en juin.
8. Le décret qui modifie la gouvernance du CSTB (association d'élus et de parlementaires au conseil d'administration) : va être publié.
9. Le décret sur la performance énergétique comme critère de décence : objectif d'une publication en septembre.
10. Le décret sur les bâtiments publics exemplaires : dépendant des travaux au CE sur le bonus de constructibilité puisqu'il s'appuie sur la même définition (labels bepos et bas carbone).
11. Le décret qui fixera en 2018 la nouvelle réglementation construction qui succèdera à la RT 2012 : Nous fixerons avec les parties prenantes les objectifs de cette réforme et les premières orientations de la future réglementation (bas carbone, basse consommation, mais également intégrant des critères eau, déchets, économie circulaire, cycle de vie).

Dans ce cadre, je vous annonce le lancement de la révision des performances énergétiques pour les bâtiments existants. L'arrêté qui fixe la performance énergétique des bâtiments existants a près de 10 ans. Il date de 2007. La refonte de cet arrêté est engagée, avec comme principe de reprendre les dispositions les plus exigeantes au niveau européen. Le nouvel arrêté sera mis en consultation obligatoire et notifié à la commission européenne pour une publication avant la fin de l'année.

Voir une analyse rapide [ici](#) (via Luc Floissac)